

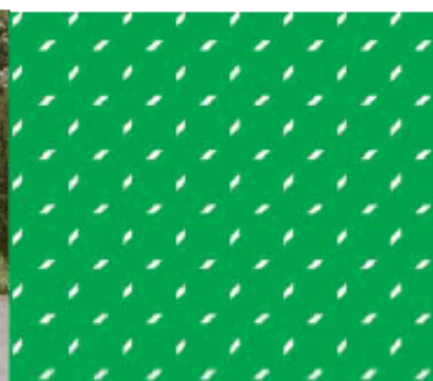


Recueil de fiches de compétences
du référentiel de diplôme du
Baccalauréat professionnel
“Aménagements paysagers”



*Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un baccalauréat professionnel "Aménagements paysagers".
Il réunit les fiches compétences relatives aux emplois visés par le diplôme et est complémentaire au référentiel du diplôme de baccalauréat professionnel. Avec lui, il forme un ensemble cohérent, destiné à servir d'outil de référence aux enseignants, à consulter dans sa globalité.*

Crédit photographique : <http://photo.agriculture.gouv.fr> - ©Cheick.Saidou/Min.Agric.Fr



Recueil de fiches compétences
du référentiel de diplôme du
Baccalauréat professionnel
“Aménagements paysagers”



Sommaire

Présentation du baccalauréat professionnel spécialité "aménagements paysagers"	5
Les fiches compétences	6
Annexe	24

Arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité "aménagements paysagers" du baccalauréat professionnel

Présentation du Baccalauréat professionnel spécialité “Aménagements paysagers”



Le Baccalauréat professionnel spécialité «Aménagements paysagers» est un diplôme du ministère chargé de l’agriculture.

Ce diplôme national atteste d’une qualification professionnelle. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles¹ (RNCP) et classé au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Le référentiel du diplôme comporte :

- un référentiel professionnel qui fournit des informations sur les emplois visés par le diplôme et leur contexte, présente la fiche descriptive d’activités (FDA) et la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences ;
- un référentiel de certification qui comprend la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d’évaluation permettant la délivrance du diplôme ;

- un référentiel de formation qui présente l’architecture de la formation, les activités qui participent à la formation professionnelle et les modules de formation.

Un ensemble de documents complémentaires, dont fait partie ce document, et tous les textes réglementaires afférents sont téléchargeables sur le site internet de l’enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et référentiels, à l’adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>

1 Le RNCP est le principal outil de la Commission nationale de la certification professionnelle, créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Ce répertoire a pour objet de tenir à la disposition des usagers et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle. Toutes les certifications du ministère chargé de l’agriculture sont inscrites au RNCP.

Les fiches compétences



Les référentiels des diplômes sont des documents réglementaires destinés à être consultés ou utilisés par différentes catégories d'utilisateurs : les enseignants, les personnes chargées de la gestion du système, les professionnels du secteur, les apprenants, les parents d'élèves... Ces documents ne présentent que les éléments indispensables à ces usages. D'autres informations complémentaires, issues de la phase d'ingénierie qui a permis d'élaborer le référentiel professionnel, sont rassemblées sous forme de fiches appelées « fiches compétences ».

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹– que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est située : elle ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès des professionnels (employeurs et salariés titulaires des emplois) permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les emplois visés par le diplôme. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels dans ces situations pour réaliser avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes par les ressources mobilisées et les finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui correspond à une classe de situations, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle.

Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi visé, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'emploi. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le métier dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches permettent d'appréhender de manière globale la nature des emplois et des activités

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les « ressources » qui peuvent être acquises par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes, ni les qualités personnelles.

des futurs diplômés. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

Pour chaque Bac pro renouvelé, la définition des différentes rubriques de ces fiches ainsi que des

exemples figurent sur le site de l'enseignement agricole, à la suite du document complémentaire, sous l'intitulé «Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences».

Remarque : Les fiches compétences concernent la description de situations professionnelles maîtrisées par des professionnels confirmés. Les équipes tiendront compte dans la préparation des évaluations que les capacités attestées par le diplôme ne visent pas ce niveau de maîtrise mais celui nécessaire à l'insertion dans l'emploi.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du Baccalauréat professionnel «Aménagements paysagers»

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès des professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, les SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi visé.

Le tableau suivant clôt le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mobilisent les compétences clés du titulaire de l'un des emplois visés par le diplôme.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation d'un chantier d'aménagement	Diagnostic du chantier et de son contexte Approvisionnement du chantier Gestion des travaux sur le chantier Répartition du travail et distribution des consignes	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
Mise en place et entretien des végétaux	Diagnostic de l'état des sols et des végétaux Tailles Arrosage Protection des végétaux Implantation des végétaux à partir d'un plan	Installer et maintenir la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique
Mise en place d'infrastructure	Terrassements Constructions paysagères Pose de réseaux	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité.

Situations professionnelles significatives

- Diagnostic du chantier et de son contexte
- Approvisionnement du chantier
- Gestion des travaux sur le chantier
- Répartition du travail et distribution des consignes

Finalités

Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement.

Responsabilité / autonomie

En amont du chantier, l'employeur aura prévu une organisation des secours et les procédures appropriées en cas d'accident du travail, vérifié les qualifications des opérateurs et l'obtention des autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.

Le titulaire de l'emploi est responsable de la qualité du travail réalisé par l'équipe qu'il conduit, pour laquelle il assure accueil, formation au poste de travail et encadrement de proximité sur les chantiers.

S'il collabore à la planification du chantier (personnel, matériel, machines, intrants et autorisations), il vérifie les autorisations spécifiques et coordonne les activités de son équipe avec d'autres intervenants de différents corps de métier.

Il est responsable de l'acheminement des plantes et des approvisionnements sur le chantier ainsi que leur conformité au cahier des charges.

Environnement de travail

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons. Le titulaire de l'emploi est donc soumis aux intempéries.

Les travaux confiés peuvent se dérouler sur des chantiers variés plus ou moins éloignés du siège de l'employeur. Il doit donc faire preuve d'autonomie et être en capacité d'encadrer une petite équipe sur un chantier.

Une partie de son temps est allouée à la préparation en amont du chantier et à l'entretien et à la maintenance du matériel ainsi qu'au nettoyage des locaux mis à disposition.

Indicateurs de réussite

- Respect d'un calendrier
- Adaptation entre les ressources mobilisées et la dimension du chantier
- Pertinence des choix d'intervention au regard des contraintes liées au contexte du chantier et à son degré de complexité
- Conformité de l'organisation à la réglementation
- Respect du périmètre impacté par le chantier
- Pertinence du choix du matériel au regard du contexte du chantier : accès, portance...

Savoir-faire de base

- rechercher et sélectionner l'information
- réaliser un diagnostic du chantier dans son contexte
- appliquer les consignes de sécurité pour les tiers et les règles de respect de l'environnement
- prendre en compte les attentes du client
- prendre en compte les aspects réglementaires
- identifier les conditions d'intervention
- évaluer les risques et les dangers encourus dans les situations de travail
- choisir les équipements et moyens de protection adaptés
- déterminer les choix d'intervention
- coordonner les activités du chantier avec d'autres corps de métiers
- coordonner les activités de l'équipe sur le chantier
- vérifier l'état fonctionnel et la conformité du matériel, machines et équipements
- vérifier la conformité des plantes et des approvisionnements.
- évaluer les coûts
- comparer des solutions techniques en tenant compte des coûts : fournitures, matériel....
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- agronomie,
- écologie, agroécosystèmes
- fonctionnement des écosystèmes paysagers
- attentes des consommateurs et de la société
- évolutions techniques et matérielles
- évolutions réglementaires
- estimation de coûts
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Définir les objectifs du chantier
- Anticiper les aléas potentiels
- Adapter les ressources humaines et matérielles à l'importance et au calendrier du chantier
- Tirer les enseignements des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Etablir un devis

Comportements professionnels

- Etre en veille
- Veiller à la sécurité
- Faire recours à l'aide en cas de besoin
- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Faire preuve de rigueur
- Avoir sens de l'observation : curiosité
- Faire preuve d'anticipation
- Prendre en compte des attentes du client
- Avoir le souci d'actualiser régulièrement ses connaissances techniques

Situations professionnelles significatives

- Diagnostic de l'état des sols et des végétaux
- Tailles
- Arrosage
- Protection des végétaux
- Implantation des végétaux à partir d'un plan

Finalités

Installer et maintenir la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique.

Responsabilité / autonomie

Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toutes circonstances. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme peut demander le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) pour les catégories « opérateur », « décideur en entreprise soumise à agrément » et « décideur en entreprise non soumise à agrément ».

Environnement de travail

L'environnement de travail est de plus en plus ouvert sur le territoire, l'innovation et les échanges d'expérience dans le cadre de démarches collectives. L'amélioration des sols et de la biodiversité implique la réalisation d'observations, la conduite d'essais et un suivi régulier de l'état de l'agroécosystème. Elle implique également de travailler au bureau, à distance ou à l'extérieur avec différents collectifs de travail, de réaliser la veille scientifique et technique et se former. L'environnement de travail est aussi plus complexe avec notamment de fortes exigences techniques et scientifiques.

Indicateurs de réussite

- Qualité technique du travail : tonte, tailles...
- Choix du matériel
- Choix des EPI
- Respect du matériel
- Choix d'implantation

Savoir-faire de base

- Diagnostic des végétaux et de l'état des sols
- Donner des consignes claires
- Mobiliser les ressources humaines et matérielles
- Procéder aux plantations
- Procéder aux différentes opérations de tailles
- Procéder aux opérations d'entretien : fertilisation, protection phytosanitaire, arrosage
- Choisir et utiliser les outils de tonte
- Entretenir les outils de tonte et de taille

Savoirs de référence cités par les professionnels

- agronomie, écologie, agroécosystèmes
- connaissance des végétaux utilisés en aménagements paysagers
- évolutions techniques
- évolutions réglementaires
- estimation de coûts
- utilisation, entretien, stockage du matériel
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Faire face aux aléas
- Rapidité d'exécution
- Définir le parti d'aménagement
- Augmenter la rapidité du travail tout en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité
- Mettre en place des procédures appropriées en cas d'accident

Comportements professionnels

- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Rechercher de meilleures pratiques disponibles
- Tirer les enseignements des réussites et échecs, des expériences
- Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir
- Veiller à la sécurité des personnels notamment lors des applications phytosanitaires
- Etre en veille

Situations professionnelles significatives

- Terrassements
- Constructions paysagères
- Pose de réseaux

Finalités

Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Environnement de travail

Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme peut demander le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » (Certiphyto) pour les catégories « opérateur », « décideur en entreprise soumise à agrément » et « décideur en entreprise non soumise à agrément ».

Le développement des nouvelles technologies (robot de tonte, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

Indicateurs de réussite

- Conformité des implantations
- Conformité des terrassements : profondeur...
- Conformité des réseaux : dimensionnements...
- Respect du phasage des travaux
- Respect des pentes sur les voiries et terrasses
- Qualité du travail
- ...

Savoir-faire de base

- Mettre en place des implantations d'une infrastructure
- Réaliser des travaux de terrassement
- Mettre en place un réseau d'arrosage
- Effectuer des travaux de pose de clôture, portail...
- Effectuer des travaux de voiries et d'installation de réseaux divers : drainage, éclairage, collecte, récupération des eaux pluviales
- Mettre en place des mobiliers urbains et aires de jeux
- Réaliser les opérations d'entretien des différentes infrastructures
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Implantation des infrastructures
- Différents types de terrassements en fonction des infrastructures
- Topographie : levé de plan, implantation des surfaces et des pentes
- Connaissance des matériaux et des évolutions techniques
- Dosages mortiers et béton
- Réglementation en vigueur
- Estimation de coûts
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Faire face aux aléas
- Capitalisation des réussites et échecs, des expériences d'autres entrepreneurs
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe.

Comportements professionnels

- Avoir sens des responsabilités
- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Avoir le sens de l'observation et de l'anticipation
- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Rechercher de meilleures pratiques disponibles
- Adapter en permanence les gestes et postures au poste de travail
- Veiller à la sécurité des personnels notamment lors des applications phytosanitaires
- Etre en veille

Annexe

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme



Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

¹ Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Février 2019